[illegible] ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—*J. J. Boisniare vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera convoquée à l'étude de L. Férand, notaire public, le 18 juin prochain, à 10 heures du matin, pour les objets spécifiés dans la pétition, et en même temps que toutes les poursuites judiciaires dirigées contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, seront suspendues.

E. A. Canon est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 14e jour de mai 1834.

16 mai—30 P. LEBLANC, greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste—Présent l'hon. T. Le Blanc, juge—Mardi, 13 mai 1834—Succession de feu Jean Baptiste Laroux.—Sur motion de François Webre l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers du dit feu Jean Baptiste Laroux ont renoncé à sa succession; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du juge ex-officio notaire public de cette paroisse, lundi, 23 juin 1834, à 10 heures du matin, à l'effet délibérer des syndics, de fixer les terrains et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession et de prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir.

Extrait des minutes, ce 13 mai 1834.

15 mai—30 A. SORAPURU, greffier

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian juge—No. 7556.—*François Layet vs. ses créanciers*, pour un attermoiement—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu à l'étude de M. C. Pollock, notaire public, le 23 courant, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,

7 juin—7,2ps F. BUISSON, dép. gref.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7581—Présent l'hon. Charles Maurian juge—Alphonse Duchaufour contre ses créanciers.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et la schedule dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que les créanciers du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement en prison, déduisent leurs raisons, lundi 30 juin 1834, à l'audience de la cour, pourquoi la demande de ce dernier ne lui pas accordée. Par ordre de la cour,

12 juin—6 [illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. [illegible] *Jérôme contre leurs créanciers.*—La cession des biens des pétitionnaires, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Jules Mossy, notaire public, le 23 courant, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre eux et leurs biens sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour.

12 juin—10 Fran. BUISSON, dép. gref.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7566—[illegible] M. Thompson vs. ses créanciers.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et autres documents [illegible] il est ordonné par la cour, que les créanciers du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement en prison, [illegible] en plein cour, le 21 juin 1834, les raisons [illegible] il ne sera pas fait droit à la demande du [illegible]

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 7 juin 1834.

10 juin—6 ps ARMAND PITOT, greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 7[illegible] *Jaume Bouyé contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée ait lieu en l'étude de Louis Bérard, notaire public, le mardi, 17 de juin courant, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,

7 juin—3 F. BUISSON, dép. gref.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District.—Salomon Cohn *contre ses créanciers.*—Les créanciers de Salomon Cohn, sont cités par le présent à comparaître dans la première cour de district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, samedi, 28 juin courant, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur la pétition et la schedule, présentées par lui aujourd'hui.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, 4 juin 1834

7 juin—3 P. LEBLANC, dép. greffier.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

Bureau de la compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 11 juin 1834.

AVIS—Les actionnaires de cette institution sont prévenus, qu'une élection d'un directeur, en remplacement de M. M. J. Lizardi, absent, aura lieu au bureau de la direction, à la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, mercredi prochain, 13 du courant, depuis 9 heures jusqu'à 2 heures après midi. Par ordre de la direction,

12 juin SOMMEREAU, secrétaire.

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de Pascagoula que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses ameublissements généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Pascagoula, 5 mai 1834.

9 mai—3 JOHN M'RAE.

BARILS Farine de qualité supérieure, en débarquement du bateau à vapeur Claiborne, et à vendre par

30 mai JOHN HAGAN & CO.

MAGASIN DE CHAPEAUX, DE BOTTES ET DE SOULIERS.

A l'Enseigne des deux Bottes d'Or,

Nos. 73 et 92, rue de la Levée.

A VENDRE à bon marché, un assortiment général de Chapeaux, Bottes et Souliers, de toutes les espèces, trop nombreuses à spécifier, une partie débarquant en ce moment du navire Helen Mar, et du brick Harriet, et l'autre reçue dans d'autres arrivages, pa

22 mai Wm. HOLMES & Co.

$12 DE RECOMPENSE

SERONT données à celui qui ramènera ou donnera un renseignement positif, sur deux chevaux égarés depuis le 13 mai dernier.

Signalement—Un grand CHEVAL [illegible] clair, ayant une grande cicatrice sur un pied de devant. Un petit CHEVAL bai, marqué sur [illegible] A. D.

DUREAU, de rouler, rue St. Philippe, No. 44

Reçu par le navire Boiveau, du Havre, et à vendre par les soussignés: 2 caisses Mousseline française unie, couleurs chinoises, pour le marché mexicain, et ayant droit au drawback.

4 juin BORDERES FRÈRES

VIN DE BORDEAUX—30 caisses du Château Margaux 15 do. de Cognac, 20 do. de St. Emilion, 50 do. de St. Julien, 3 pièces en débarquement et à vendre par

29 mai HARRISON, BROWN & Co.

rue Royale, No. 117

AUX HABITANS SUCRIERS.

ANCIENNE méthode de monter les sucreries à vacuum à la Louisiane, perfectionnée par N. P. Destrehan, consistant en du papier, accompagné d'une planche représentant les diverses parties de l'appareil, imprimé et à vendre par

24 mai—15 GASTON BRULÉ.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison: il partira du chemin de colisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY.

Rue du Camp, no. 27.

10 avril—1y

POUR LE HAVRE—(passage seulement).

Le navire bien connu BOLIVAR, capitaine Childs, partira pour le dit port, le 10 courant, et pourra accommoder quelques passagers. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

3 juin A. QUERTIER & BOUTIN

A FRETER.

Le superbe navire du vollier GLOUCESTER, capitaine Lane, portant 1300 balles de coton, est prêt à prendre son chargement. S'adresser à

WM. G. HEWES & CO.

20 mai rue du Camp, No. 60

POUR LE HAVRE.

Le beau navire neuf HOBART, capitaine Strange, est en chargement et partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à LINCOLN & GREEN, ou à JULES LE BLANC.

Le Hobart peut convenablement loger une famille qui désirerait aller en France. 20 mai

POUR LE HAVRE.

Le beau navire paquebot, ST. LOUIS, capitaine Story, sera expédié immédiatement pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à

14 mai JULES LE BLANC

POUR LE HAVRE.

La belle barque neuve POMONA, capitaine Nason, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser

JULES LE BLANC,

19 mai rue Royale, No. 103.

MAISON A LOUER.

La belle MAISON, située rue Royale, entre Ursulines et Hôpital, dernièrement occupée par M. Chabert. S'adresser à R. HEBRARD.

24 mai—8 rue de Chartres, No. 130

A LOUER immédiatement la maison qu'occupait dernièrement Mr. Soulé, rue St. Louis, no. 86 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 26 mai

A LOUER—La maison, dans la ringée Pirichard, rue des Remparts, près de l'encoignure de Conti. On en donnera possession de suite. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co.

20 mai rue Royale, No 117

A LOUER.

L'UNE des MAISONS appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à F. GILLET & Co,

20 mai No. 57, rue de Chartres

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, lucs et meubles qui y sont.

Fr. PERRET & GALLY,

12 avril—tf rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à

P. E. LORIEILHE,

15 avril encoig. Bourbon et Douane.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par 5 juin P. O. SORBE, Royale, No 115

TRAITES sur New-York, à vendre par

2 juin J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par

2 juin J. MAGER.

CORDAGE DE MANILLA—100 rouleaux, à vendre par (36) THERNAN CUDDY & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York & Paris, à vendre par T. NICOLET & Co.

19 mai rue Toulouse, No. 38.

TRAITES sur New-York, à vendre par

20 mai A QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Bordeaux et Marseille, à vendre par J. LE BLANC,

17 mai, rue Royale, No. 103.

$6000 DE RECOMPENSE.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée par des différentes banques de cette ville, une récompense de six mille piastres est offerte pour l'arrestation d'Antoine Foucher, junior, débiteur, qui s'est évadé, et qui est accusé d'avoir contrefait des signatures, pour des sommes considérables sur les banques et sur le public.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1834.

RICHARD RELF, caissier de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

H. LAVERTUE, caissier de l'Association Consolidée.

JAMES SAUL, caissier de la Banque des Etats-Unis à la Nlle-Orléans.

RICH. L. BOOKER, caissier de la Banque de la Louisiane.

ROB. J. PALFREY, caissier de la Banque de Cité.

J. P. NISBET, caissier de la Banque d'Orléans.

JAMES B. HULLEN, caissier de la Banque des Artisans et des Marchands.

JOSEPH SAUL, caissier de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

JOHN C. BELL, caissier pro tempore de la Banque de l'Union, la Louisiane.

BEVERLY CHEW, président de la Banque du Canal.

7 juin—7.

LES soussignés offrent en vente la cargaison du brick la Oromose, de Marseilles, consistant dans les objets suivans:

600 barriques de Vin rouge; 225 barils de Vin imitation Madère; 300 caisses de Vin Muscat; 30 barriques de Vinaigre; 124 barriques d'Eau de Vie, de prunes; 200 pièces d'Huile; 100 boîtes de Savon de Castille; 20 do. de Fromage de Gruyère; 100 Fromages ronds de la Hollande; 30 boîtes de Vermicelle; 200 boîtes de Marinade, Thon, Anchois, &c.; 40 jarres de Saucissons; 100,000 bouchons; 50 boîtes de Coulinax assortis; Maraschino, Nectarine, &c.; 200 chaînes d'Ail; 10 caisses de Moutarde; 6 tonneaux de Sel; 10 balles d'Amande; 13 mailles de Prunelles; 5 caisses d'Eau de Fleur d'Orange; 36 morceaux de marbre; 3 barils Crème de Tartre; 2 barriques de Vinaigres; 5 barquots de Sangsues.

15 juin A QUERTIER & BOUTIN.

J. J. FORSTALL & Co, ont reçu par le navire Boiveau, du Havre, les marchandises suivantes, choisies exprès pour le marché mexicain, et qui offre en vente:

3 balles de mousselines imprimées; 14 do. imprimées;

1 boîte de mouchoirs de Foulard;

1 boîte de Rubans; 1 do. de Lacets;

5 do. de Bavettes de 5 fils;

250 do. de Gris de ménages;

6 do. de Guingham;

3 do. de Guingham imprimées.

7 juin— rue Royale.

PHARMACIE DE A. A. PEYCHAUD RUE ROYALE, No. 123.

Près la rue St-Louis.

LE CUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'iris en boîtes et bouteilles; Eau de fleurs d'oranger en bouteilles ou estagnons; do. de Lavande double; Pommade de moelle blanche; Salsepareille très fraîche; Sangsues pour les chevaux, &c.

10 mai A. A. PEYCHAUD.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que l'Hôtel du Lac (ci-devant Hôtel Elkins) est à présent ouvert.

Les personnes qui désireraient y passer quelque temps, les arrangements les plus convenables.

Les personnes qui voudront avoir des repas au dehors sont prévenues en donner avis d'avance.

Il sera servi un dîner public tous les dimanches.

Les prix seront les mêmes que dans l'ancien établissement.

Le soussigné fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

7 juin—3m C. LAVAUD.

SOUVERAINS, Doublons Mexicains, Espagnols et Colombiens, en vente chez

J. P. CLERC I, & BT. JOHN & CO.

12 avril rue de Chartres, No. 60

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—*J. J. Boisniare vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera convoquée à l'étude de L. Férand, notaire public, le 18 juin prochain, à 10 heures du matin, pour les objets spécifiés dans la pétition, et en même temps que toutes les poursuites judiciaires dirigées contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, seront suspendues.

E. A. Canon est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 14e jour de mai 1834.

16 mai—30 P. LEBLANC, greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste—Présent l'hon. T. Le Blanc, juge—Mardi, 13 mai 1834—Succession de feu Jean Baptiste Laroux.—Sur motion de François Webre l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers du dit feu Jean Baptiste Laroux ont renoncé à sa succession; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du juge ex-officio notaire public de cette paroisse, lundi, 23 juin 1834, à 10 heures du matin, à l'effet délibérer des syndics, de fixer les terrains et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession et de prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir.

Extrait des minutes, ce 13 mai 1834.

15 mai—30 A. SORAPURU, greffier

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian juge—No. 7556.—*François Layet vs. ses créanciers*, pour un attermoiement—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu à l'étude de M. C. Pollock, notaire public, le 23 courant, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,

7 juin—7,2ps F. BUISSON, dép. gref.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7581—Présent l'hon. Charles Maurian juge—Alphonse Duchaufour contre ses créanciers.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et la schedule dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que les créanciers du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement en prison, déduisent leurs raisons, lundi 30 juin 1834, à l'audience de la cour, pourquoi la demande de ce dernier ne lui pas accordée. Par ordre de la cour,

12 juin—6 [illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. [illegible] *contre leurs créanciers.*—La cession des biens des pétitionnaires, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Jules Mossy, notaire public, le 23 courant, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre eux et leurs biens sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour.

12 juin—10 Fran. BUISSON, dép. gref.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7566—[illegible] M. Thompson vs. ses créanciers.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et autres documents [illegible] il est ordonné par la cour, que les créanciers du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement en prison, [illegible] en plein cour, le 21 juin 1834, les raisons [illegible] il ne sera pas fait droit à la demande du [illegible]

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 7 juin 1834.

10 juin—6 ps ARMAND PITOT, greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 7[illegible] *Jaume Bouyé contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée ait lieu en l'étude de Louis Bérard, notaire public, le mardi, 17 de juin courant, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,

7 juin—3 F. BUISSON, dép. gref.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District.—Salomon Cohn *contre ses créanciers.*—Les créanciers de Salomon Cohn, sont cités par le présent à comparaître dans la première cour de district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, samedi, 28 juin courant, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur la pétition et la schedule, présentées par lui aujourd'hui.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, 4 juin 1834

7 juin—3 P. LEBLANC, dép. greffier.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

Bureau de la compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 11 juin 1834.

AVIS—Les actionnaires de cette institution sont prévenus, qu'une élection d'un directeur, en remplacement de M. M. J. Lizardi, absent, aura lieu au bureau de la direction, à la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, mercredi prochain, 13 du courant, depuis 9 heures jusqu'à 2 heures après midi. Par ordre de la direction,

12 juin SOMMEREAU, secrétaire.

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de Pascagoula que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses ameublissements généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Pascagoula, 5 mai 1834.

9 mai—3 JOHN M'RAE.

BARILS Farine de qualité supérieure, en débarquement du bateau à vapeur Claiborne, et à vendre par

30 mai JOHN HAGAN & CO.

MAGASIN DE CHAPEAUX, DE BOTTES ET DE SOULIERS.

A l'Enseigne des deux Bottes d'Or,

Nos. 73 et 92, rue de la Levée.

A VENDRE à bon marché, un assortiment général de Chapeaux, Bottes et Souliers, de toutes les espèces, trop nombreuses à spécifier, une partie débarquant en ce moment du navire Helen Mar, et du brick Harriet, et l'autre reçue dans d'autres arrivages, pa

22 mai Wm. HOLMES & Co.

$12 DE RECOMPENSE

SERONT données à celui qui ramènera ou donnera un renseignement positif, sur deux chevaux égarés depuis le 13 mai dernier.

Signalement—Un grand CHEVAL [illegible] clair, ayant une grande cicatrice sur un pied de devant. Un petit CHEVAL bai, marqué sur [illegible] A. D.

DUREAU, de rouler, rue St. Philippe, No. 44

Reçu par le navire Boiveau, du Havre, et à vendre par les soussignés: 2 caisses Mousseline française unie, couleurs chinoises, pour le marché mexicain, et ayant droit au drawback.

4 juin BORDERES FRÈRES

VIN DE BORDEAUX—30 caisses du Château Margaux 15 do. de Cognac, 20 do. de St. Emilion, 50 do. de St. Julien, 3 pièces en débarquement et à vendre par

29 mai HARRISON, BROWN & Co.

rue Royale, No. 117

AUX HABITANS SUCRIERS.

ANCIENNE méthode de monter les sucreries à vacuum à la Louisiane, perfectionnée par N. P. Destrehan, consistant en du papier, accompagné d'une planche représentant les diverses parties de l'appareil, imprimé et à vendre par

24 mai—15 GASTON BRULÉ.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testaments—Lundi, 30 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Louis Leblanc, et d'Auberville, veuve Francisco Boulogne, les esclaves ci-après décrits, savoir:

Hubert, nègre âgé d'environ 60 ans, maçon, charpentier, maître tuerier, bon sujet, ayant une hernie.

Alexandre, mulâtre âgé d'environ 30 ans, maître cuisinier, domestique de maison, bon sujet.

Pierrot, nègre âgé d'environ 40 ans, charpentier, maître sucrier, bon sujet.

Célestin âgé d'environ 24 ans, maçon et plâtrier, bon sujet.

Henry, mulâtre âgé d'environ 14 ans, domestique de maison, bon sujet.

Joseph, mulâtre âgé d'environ 35 ans, cocognier, sucrier, adonné à la boisson.

Lalide, mulâtresse âgée de 55 ans.

Magdeleine, mulâtresse âgée d'environ 16 ans, domestique de maison et couturière.

Catiche, négresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, cuisinière, domestique de maison et bon sujet, avec ses 3 enfans nommés Louise, Joseph et Malia.

Louise, mulâtresse âgée d'environ 12 ans, domestique de maison et bon sujet.

PROPRIETE FONCIERE.

Un morceau de terre, situé dans le District de Barataria, ayant 7 arpents de face, sur la rive droite du *"Bayou des familles,"* et 40 arpents de profondeur.

Conditions de la vente: Les esclaves, payables un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et la propriété à 1, 2 et 3 ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale, les dits billets seront divisés par coupons. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 27 mai

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves, Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 20 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, à la *folle enchère* de Messrs. Blondeau & Dagot, conformément à l'article 2589 du code civil, et pour compte de la succession de Pierre Marie Boixel, la propriété ci-après décrite, savoir:

Trois Terrains situés derrière cette ville, désignés par les Nos. 2, 17 et 18, dans l'lot K, sur un plan dressé en l'étude de Louis T. Caire, not. pub., ayant pour mesure [française] le lot No. 2, 40 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Derbigny, sur 139 pieds 4 pouces de profondeur et 41 pieds 7 pouces sur la ligne du fonds et ces lots Nos. 17 et 18, ayant chacun 39 pieds 10 pouces de face à la rue Dumaine, 119 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Reg. sten.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Fraraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 13 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testaments—Mardi, 24 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bénédicte Médecin, les esclaves ci-après décrits, savoir:

Aidé aide, négresse âgée d'environ 35 ans, et ses 3 enfans Angèle, négresse de 9 ans, et Chris[illegible] [illegible] ans.

Conditions de la vente: Moitié [illegible] à 1 an de crédit, en billets [illegible] portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 mai

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—Vendredi, 27 Juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Dance, les esclaves ci-après décrits, savoir:

SALLY, griffe avec ses deux enfans, Peter, âgé d'environ huit ans et Harriet, âgée d'environ 2 ans.

ALICE, négresse, et son enfant —— âgé d'environ un an et demi.

Conditions de la vente: Six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

24 mai

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Wm Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testaments—Samedi, 21 juin 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre L. Desgoutis, les esclaves ci-après décrits, savoir:

Tom ou Thomas, mulâtre âgé de 24 ans, domestique de maison, boiteux un peu et ayant une hernie.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testaments, Jeudi 19 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Léonore Rabasa décédée veuve Jean Pignegury, les esclaves ci-après décrits, savoir:

AMBROSE, nègre âgé d'environ 61 ans, palefrenier.

LIZA, négresse âgée d'environ 29 ans, bonne domestique, propre à tout, marchande de lait, parlant français et anglais.

Conditions de la vente: à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 mai

LE DR. J. P. C. MAHON, ayant donné sa démission dans l'armée des Etats-Unis, offre ses services qu'il peut rendre dans sa profession aux habitans et aux citoyens de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage. Son bureau est à l'enseigne des rues Royale et de la Douane, au-dessus de la pharmacie de M. Dromilhac. 21 mai—3m

SANGSUES de bonne qualité à vendre par les soussignés, en caisses de 500, de 1000 et de 2000.

T. COSACHS & Co, pharmaciens.

17 mai rue St. Pierre, vis-à-vis la place d'armes.

LES créanciers de Conrad Acebo & Co, sont invités à se présenter avec les titres de leur créance, lundi prochain, 30 juin, à l'étude d'Octave de Armas, notaire public, à l'effet de régler avec Don Miguel del Acebo, conformément aux conditions adoptées par les créanciers des dits Conrad Acebo & Co, dans l'assemblée tenue les 12 et 17 mars dernier. 13 juin—2

PÈRE LAFAYE, vente de la faillite de MM. Chintel et Davaux marchands, encoignure Royale et St. Pierre. Prié tous ceux qui doivent à cette faillite de vouloir régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. 47, afin d'éviter les poursuites qui seront dirigées contre ceux qui négligeront de payer ou régler à l'amiable.

14 juin—2 PÈRE LAFAYE.

COUR DES PREUVES—Paroisse de la Nouvelle-Orléans. En vertu d'un ordre de la dite Cour des Preuves, je vendrai, par ventes publiques, jeudi le 19 du courant, à 3 heures de l'après-midi, devant le Parloir de la Bourse, les objets ci-après décrits, savoir:

Un [illegible] contenant [illegible] de 100 Nicolas Pailet, consistant principalement en quelques [illegible] chaises, tables, miroirs, &c. Conditions: Comptant.

11 juin E. DUGUE, [illegible]

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testaments—Lundi, 30 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Louise Leblanc veuve d'Auberville, veuve Francisco Boulogne, les esclaves ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Hubert, nègre âgé d'environ 60 ans, maçon, charpentier, maître tuerier, bon sujet, ayant une hernie.

Alexandre, mulâtre âgé d'environ 30 ans, maître cuisinier, domestique de maison, bon sujet.

Pierrot, nègre âgé d'environ 40 ans, charpentier, maître sucrier, bon sujet.

Célestin âgé d'environ 24 ans, maçon et plâtrier, bon sujet.

Henry, mulâtre âgé d'environ 14 ans, domestique de maison, bon sujet.

Joseph, mulâtre âgé d'environ 35 ans, cocognier, sucrier, adonné à la boisson.

Lalide, mulâtresse âgée de 55 ans.

Magdeleine, mulâtresse âgée d'environ 16 ans, domestique de maison et couturière.

Catiche, négresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, cuisinière, domestique de maison et bon sujet, avec ses 3 enfans nommés Louise, Joseph et Malia.

Louise, mulâtresse âgée d'environ 12 ans, domestique de maison et bon sujet.

PROPRIETE FONCIERE.

Un morceau de terre, situé dans le District de Barataria, ayant 7 arpents de face, sur la rive droite du *"Bayou des familles,"* et 40 arpents de profondeur.

Conditions de la vente: Les esclaves, payables un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et la propriété à 1, 2 et 3 ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale, les dits billets seront divisés par coupons. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 27 mai

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves, Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 20 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, à la *folle enchère* de Messrs. Blondeau & Dagot, conformément à l'article 2589 du code civil, et pour compte de la succession de Pierre Marie Boixel, la propriété ci-après décrite, savoir:

Trois Terrains situés derrière cette ville, désignés par les Nos. 2, 17 et 18, dans l'lot K, sur un plan dressé en l'étude de Louis T. Caire, not. pub., ayant pour mesure [française] le lot No. 2, 40 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Derbigny, sur 139 pieds 4 pouces de profondeur et 41 pieds 7 pouces sur la ligne du fonds et ces lots Nos. 17 et 18, ayant chacun 39 pieds 10 pouces de face à la rue Dumaine, 119 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Reg. sten.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Fraraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 13 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testaments—Mardi, 24 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bénédicte Médecin, les esclaves ci-après décrits, savoir:

Aidé aide, négresse âgée d'environ 35 ans, et ses 3 enfans Angèle, négresse de 9 ans, et Chris[illegible] [illegible] ans.

Conditions de la vente: Moitié [illegible] à 1 an de crédit, en billets [illegible] portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 mai

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—Vendredi